

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 36

Artikel: Le diable de ripaille
Autor: Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

PO RECAFA

Recueil de morceaux patois (prose et vers),
édité par MM. Payot et Cie, libraires-éditeurs,
Lausanne. — Prix fr. 1.80.

La Rédaction du *Conteur vaudois* (Etraz, 23,
Lausanne) se charge d'adresser contre envoi
en timbres poste, de fr. 2.10 (port compris) ou
contre remboursement de fr. 2.20 (port et
frais compris), le volume *Po recafa aux per-
sonnes qui le lui demanderont*.

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESEUR

Récit complet, illustré, des aventures de ces
trois joyeux compagnons, édité par la Rédaction
du *Conteur Vaudois*. — Prix fr. 2.50.

On peut également se procurer à la Rédac-
tion du *Conteur*, pour le prix de fr. 2,55 (en
timbres-poste), ou fr. 2,65 par remboursement,
le récit complet et illustré des aventures de
Favey, Grognuz et l'Assesseur, par L. MONNET.

LES AVIS DU CONSEILLER PORTA

LE Conseil de la ville de Lausanne qui, sous
les Bernois, s'appelait le Deux-Cents, comptait,
au XVIII^e siècle, en la personne de
l'ancien châtelain Porta, un de ses membres les
plus austères, les plus avisés et aussi... les
moins écoutés. Très attaché à Leurs Excellences,
dont il admirait sans réserve le don de gouver-
nement, le seigneur Porta pensait que Lau-
sanne n'était pas administrée comme il convenait.
A plus d'une reprise, il fit part de ses senti-
ments, en plein Conseil, et proposa diverses
réformes, sans succès d'ailleurs. L'âge et les
infirmités le retenant chez lui, on le voit se
préoccuper encore de la chose publique et rédiger,
à l'adresse du Deux-Cents, des lettres pleines
de sages avis. L'une de ses dernières mis-
sives est datée du 20 septembre 1759. Elle com-
mence ainsi :

« Nobles et très honorés seigneurs,

» Me voyant près de ma fin, j'ai cru devoir
vous donner des nouvelles marquées de mon
zèle, en vous faisant mes très humbles repré-
sentations, d'un côté sur les grandes pertes et
dommages que ce public a soufferts depuis en-
viron trente ans, soit par tant de procès, les
uns très mal soutenus et les autres mal intentés,
soit par la somme très considérable qu'on a pla-
cée et hasardée à Leipzig sur les revenus de la
Saxe, et de l'autre sur la cause de tous ses mal-
heurs.

» Nous ne pouvons l'attribuer qu'à notre mon-
danité, qui fait que le Dieu de ce siècle a aveu-
glé les yeux de notre entendement.

» Nous avons au milieu de nous des membres
très respectables par leurs rangs et par leur
mérite; mais ce n'est pas le tout... »

Porta se plaint du peu d'exactitude de ses col-
lègues des Deux-Cents, ainsi que du verbiage
exagéré de certains d'entre eux. Ecoutez-le :

« Mais je parlerai seulement des désordres
auxquels on peut remédier :

1. Lorsqu'on sonne la cloche à 7 heures pour
l'assemblée du 200, ordinairement on n'y est
assemblé qu'à neuf heures, et on ne commence
à travailler qu'à 9 1/2 heures.

2. Il règne un grand désordre dans nos as-
semblées. On y cause pendant qu'on y opine,
et on s'y promène; en sorte qu'on n'y peut pas
entendre les membres du Conseil qui n'ont pas
la voix forte.

3. Plusieurs membres du Conseil, après que
ceux qui sont les premiers ont parlé, au lieu
d'indiquer l'avis qu'ils adoptent, ils le répètent
et battent souvent la campagne, ensorte qu'il
semble qu'ils sont entrés dans une école pour y
apprendre, ou pour s'y exercer à parler, ce qui
est fort fatigant pour l'assemblée et fait perdre
beaucoup de temps...

Il y a longtemps qu'on a proposé de se con-
former à ce qui se pratique à Berne pour la fa-
çon d'opiner...

... Quelqu'un avait dit à Berne que nous vou-
lions être les singes de LL. EE., et lorsque je
disois qu'il faudroit se conformer à ce qui se
pratique à Berne, on me répondoit : « Nous ne
sommes pas à Berne! »

De telles réponses m'ont véritablement affligé.
Plût à Dieu qu'il nous fit la grâce de prendre
pour modèle ce qui se passe à Berne! »

Voyez-vous ces Lausannois de 1759! Il paraît
qu'alors déjà, malgré la poigne de fer de Leurs
Excellences, ou plutôt surtout à cause de cette
terrible poigne, on ne goûtait pas outre mesure,
sur les bords du Flon, ce qui venait de la cité
aux ours.

Porta compte bien que le Deux-Cents fera son
profit de ce qu'il lui écrit, et il termine ainsi son
message, qui est très long :

« Après qu'on aura délibéré sur le présent
mémoire, si Vos Seigneurs l'approuvent, je
pourrai, s'il plaît à Dieu, avoir l'honneur d'en
fournir un nouveau là-dessus... »

» En attendant, très honorés seigneurs, je prie
Dieu qu'il nous fasse la grâce de nous délivrer
de l'esclavage de notre mondanité, et de nous
ranimer d'un vrai zèle pour réparer les brèches
très considérables qui ont été faites à nos finan-
ces... Amen. »

Il ne semble pas que les collègues du con-
seiller Porta aient été fortement ébranlés par
son mémoire, et encore moins qu'ils aient de-
mandé à son auteur de leur en envoyer encore
un. Les défauts qu'il leur signalait ont-ils dis-
paru tout à fait? A MM. les membres du Con-
seil communal actuel d'en juger.

V. F.

Entre fantassin et dragon. — Ma foi! ça doit
être rudement gênant un grand sabre comme ça,
qui faut toujours traîner après soi.

— Je crois que ça gêne surtout ceusse qui n'en
ont point.

Au service. — Le sergent à un soldat :

— Voyons, vous, pourquoi attelle-t-on trois
paires de chevaux à une pièce d'artillerie?

— Pou qu'y z'aient meilleur temps, sergent.

Pile ou face.

NOUS n'avons jusqu'ici reçu qu'une réponse
à la question que nous avons posée sa-
medi dernier sous le titre « Pile ou face? »
La voici :

« Que ces dames veuillent bien trancher elles-
mêmes une question aussi délicate!

» En attendant leur verdict, je passe toujours
du côté pile :

» 1^o Parce que l'espace étant trop restreint, il
n'est pas nécessaire, arrivé à destination, d'opé-
rer un demi-tour pendant lequel je ne puis évi-
ter de présenter mon râble à mon voisin ou ma
voisine.

» 2^o Parce que je suis beaucoup mieux vu de
dos.

» Je concilie ainsi le côté pratique et la co-
quetterie.

» E. F. »

Comment on peut avoir un frère

mort depuis 150 ans.

BIEN que cela semble au premier abord ab-
solumment invraisemblable, on peut par-
faitement avoir eu un frère mort depuis
cent cinquante ans. Le cas s'est présenté, il y a
peu de temps, devant un tribunal américain et
les juges crurent d'abord qu'on se moquait
d'eux quand un témoin vint affirmer que son
frère était mort depuis cent cinquante ans.

Le père du témoin s'était marié à dix-neuf
ans et avait eu aussitôt un fils, qui mourut l'an-
née même; puis il avait perdu sa femme et s'é-
tait remarié à l'âge de soixante-quinze ans; de
ce mariage, il eut un second fils, qui était pré-
cisément le témoin en question; et comme ce-
lui-ci avait quatre-vingt-quatorze ans au mo-
ment où il témoignait, son frère, mort quand
son père avait dix-neuf ans, était bien mort de-
puis cent cinquante ans, puisqu'il aurait eu cin-
quante-six ans de plus que le témoin, s'il avait
vécu encore au moment du témoignage.

LE DIABLE DE RIPAILLE

DEUX kilomètres à peine de Thonon s'élevaient les bâtiments du domaine de Ripaille. C'était, jadis, un château de plaisance des comtes de Savoie, qui n'avaient pas, alors, de résidence fixe et habitaient le Chablais à certaines époques, entre le quatorzième et le quinzième siècles. La politique de ces princes les poussant à s'agrandir dans le riche bassin du lac Léman, nécessitait leur séjour dans cette contrée voisine de Genève, qu'ils convoitaient ardemment. Ripaille était un rendez-vous de chasse et de plaisir lorsque, en 1434, Amédée VIII, fils et successeur du Comte Rouge, en fit un monastère d'Augustins et s'y installa comme abbé avec cinq gentilshommes de sa cour, tous âgés et veufs comme lui. Ce fut une surprise générale dans les cours d'Europe, mais la stupéfaction grandit encore lorsque, cinq ans après la fondation du monastère, Amédée VIII

fut élu pape [par le concile] de Bâle, déposant pour cela le pontife Edouard IV. Le nouveau pape prit le nom de Félix V, mais les portes de Rome lui furent fermées et son autorité méconnue et contestée par la plus grande partie de l'Europe. Il abdiqua en 1449 devant un concile assemblé à Lausanne et mourut à Genève deux ans plus tard. Ripaille rentra dès lors dans l'obscurité. En 1575, le château fut fortifié et passa aux mains des chevaliers de Saint-Maurice et Lazare. Puis, plus tard, saint François de Sales y installa des Chartreux, qui y vécurent en paix jusqu'à la révolution française. Enfin, en 1813, le domaine fut acheté par le général comte Dupas. Actuellement, il est la propriété de M. Engel-Gros qui, en ces dernières années, l'a complètement restauré sur les plans primitifs et en a fait un des joyaux de la Savoie.

* * *

La tour du château de Ripaille passe dans les racontars populaires pour avoir abrité le diable, qui, revêtu du plumage d'un corbeau, croissait épouvantablement de minuit à l'aube, et faisait fuir en plein lac les bateliers qui voulaient jeter l'ancre sur la côte savoisiennne. Cet infernal oiseau avait fait encore une apparition prolongée en 1824, lors du voyage en Chablais du roi de Sardaigne Charles-Félix, et ses cris lugubres avaient effrayé tout le pays pendant plusieurs nuits consécutives. Personne n'osa s'approcher de la tour maudite, et les rares pêcheurs qui s'aventuraient aux environs faisaient pieusement le signe de la croix pour écarter le malin esprit, et fermaient les yeux comme si toute une légion satanique eût gambadé autour de leurs péniches. De là, une légende qui est peut-être encore vivace aujourd'hui, malgré la vérité connue. Et voici, d'ailleurs, cette vérité, telle que l'a contée, au milieu du siècle dernier, un chroniqueur du pays, Joseph Dessaix, neveu du général Joseph-Marie Dessaix¹, l'illustre enfant de Thonon, dont la statue sera inaugurée en cette ville mardi prochain 6 septembre, cérémonie à laquelle assistera M. Fallières, président de la République française.

* * *

Le marquis de Fêternes, dernier descendant d'une des plus anciennes familles de Chablais, possédait un corbeau de la plus belle espèce et surtout des plus intelligents. Il ne lui manquait pas même la parole et s'il ne poussait pas le talent jusqu'à improviser une harangue ou un poème, du moins répétait-il tout ce qu'il entendait. Bavard, jaseur comme une pie borgne, rien ne lui échappait et il avait de l'esprit comme quatre. Qui n'a pas connu ce corbeau, ne peut pas disserter sur l'esprit des bêtes et je crois que sa noire enveloppe enfermait une âme empoisonnée par la loi de quelque capricieux enchanteur. Je ne saurais trop l'affirmer, mais ce qui est certain, c'est que ce n'était pas un corbeau ordinaire. D'abord, il parlait patois plutôt que français, ce qui s'explique par l'influence du milieu dans lequel il avait reçu sa première instruction. C'est dire aussi qu'il jurait épouvantablement et qu'il était fort mal éduqué.

Quelques traits nous feront faire plus ample connaissance avec lui.

Quand tout le monde était à table et que maître corbeau se voyait oublié, il éveillait l'attention en criant : « Fanchette, d'ai fan ! » et Fanchette, à ce cri de détresse, s'empressait de servir ce convive affamé.

Certain jour, une dame se présenta pour visiter la demeure du marquis pendant son absence; parcourant le jardin, elle dit à la personne qui la conduisait : « M. le marquis me trouverait bien curieuse s'il me savait ici. » Le

corbeau qui suivait cette étrangère, ne laissa pas tomber le mot et l'accompagna pas à pas en répétant : « curieuse, curieuse, curieuse », jusqu'à ce qu'elle fût sortie.

Un soir, c'était encore en l'absence du châtelain, les ouvriers et les domestiques se mirent à débiter un tas d'impertinences sur le compte de leur maître, comme cela se pratique assez généralement en pareil cas. Quand le marquis rentra, le corbeau qui n'avait pas perdu un mot de tous ces discours, alla se percher sur son épaule et lui débita toutes les gentillesses qu'il avait entendues : « Ah ! vilain marquis ! polisson de marquis ! coquin de marquis » et autres amabilités de même genre.

Mais, arrivons au fait capital.

Maître corbeau allait volontiers de Fêternes à Thonon. Arrivé dans cette dernière ville, il daignait descendre des hauteurs éthérées pour se promener comme un simple particulier dans les rues en compagnie de quelques oies dont il avait fait la connaissance.

Il s'y trouvait le 12 août 1824, au moment où le roi de Sardaigne, Charles-Félix — la Savoie appartenait alors à la couronne de Sardaigne — au cours d'un voyage sur la rive gauche du lac, arrivait d'Evian, accompagné de la reine. Les habitants de Thonon, pour fêter superbement leur souverain, eurent l'idée assez ingénieuse de simuler, sur le Léman, les péripéties bruyantes d'un combat naval. Le simulacre fut aussi frappant de vérité qu'on pouvait le désirer et la chasse au corsaire réjouit singulièrement le monarque piémontais qui assistait de la place du château à cette représentation.

Le corbeau, curieux lui aussi, descendit à Rive — port de Thonon — pour jouir du spectacle; mais bientôt épouvanté par le bruit des coups de canon, il s'enfuit à tire d'ailes et se réfugia tout tremblant dans la Tour du Noyer située sur la grève de Ripaille.

Le monarque parti, l'artillerie cessa de tonner et tout rentra dans le silence. Mais le corbeau, dont l'épouvante allait croissant, resta blotti dans la tour, ne cessant d'imiter, dans sa frayeur et pendant des heures entières, les coups qu'il avait entendus : « pou, pou, pou, pou, pou ! » S'il prenait quelques instants de repos, il se réveillait dans une agitation convulsive et répétait aux échos d'alentour : « pou, pou, pou, pou, pou ! » Alors des bruits étranges circulaient. Le diable avait fait, disait-on, une nouvelle apparition dans la tour et l'on parlait d'exorcisme, quand un esprit fort s'avisait de sonder le mystère. Quel fut son étonnement de découvrir que tout ce sabbat venait du corbeau du marquis de Fêternes, qui avait disparu et que l'on cherchait de tous côtés. Mais comme il refusait obstinément de descendre, on fit prévenir sa favorite Fanchette, qui arriva sur les lieux. La pauvre bête, en l'apercevant, lui cria : « Fanchette, vin me queri ! » Puis, à l'appel d'une voix amie, le corbeau descendit et fut emporté à Fêternes.

Pour faire cesser les bruits absurdes qui circulaient depuis quelques jours dans les campagnes sur le diable de la tour, on raconta l'histoire du corbeau, mais en vain; les paysans ne voulurent pas abandonner la satanique légende et un beau jour le corbeau fut abattu d'un coup de fusil, et l'âme du diable qui le possédait redescendit en sifflant au fond des enfers.

* * *

N'avait-il pas raison, le pauvre corbeau, de fuir devant les canonnades et de craindre les armes à feu, puisqu'il était prédestiné à en mourir victime ?

LOUIS DE LA BOUTIQUE.

Les curieux. — X. attend un bébé. Toutes ses connaissances, à chaque rencontre, lui demandent s'il y a du nouveau ?

A la fin, fatigué de cette éternelle question, qui lui est souvent posée par des indifférents, X. fait à une personne qui la lui pose encore :

- Eh bien, devinez?...
- Un garçon ?
- Non !
- Une fille ?
- Non !
- Alors quoi ?
- Eh bien, encore rien ! !

GLOIRE AU TRAVAIL !

Gloire au travail ! C'est le titre d'une plaquette en vers, due à la plume de M. Ch. Jung, à Chailly sur Lausanne, et publiée à l'occasion de l'Exposition suisse d'agriculture. Elle renferme des strophes d'une belle et saine inspiration et qu'on lira avec plaisir. Célébrant l'œuvre du paysan, l'auteur s'écrie :

Gloire au labeur des champs ! gloire à la main qui crée !
Gloire à tous les petits, à la foule ignorée,
Aux plus humbles labeurs !
Tous ont donné leur part de force et d'énergie,
Tous donneraient gaîment leur sang pour la Patrie,
Gloire aux agriculteurs !

Citons encore ce passage :

Et pour continuer d'enfanter des merveilles,
Il faut au paysan, au chercheur dans ses veilles,
Aux outils du chantier,
Avec l'accord des bras, l'accord dans les poitrines
La paix sur les guérets, la paix sur les usines,
La paix au peuple entier.

Gloire au travail se vend chez l'auteur, ainsi que des cartes postales reproduisant les vignettes qui illustrent la brochure.

Entre voisins.

Un voyageur entre dans une auberge.
— Pouvez-vous me donner à dîner ? demande-t-il au patron.

— Mais, sans doute, que désire Mossieu ?
— Oh ! bien, donnez-m'en pour mon argent.
Le patron, qui flairait déjà une bonne affaire :
— Eh bien, nous avons un bon potage ; nous pourrions faire une omelette au jambon avec salade. Après, un beatsteck aux pommes ; puis, pour dessert, d'excellent gâteau aux abricots. Ça va-t-il à Mossieu ?

— Mais, sans doute, sans doute, je vous ai dit de m'en donner pour mon argent, quoi !

— Et quel vin préfère Mossieu ; nous avons du Montagny, de l'Epesse, du Dézaley ?

— Apportez le meilleur ; je vous le répète encore, j'en veux pour mon argent, voilà tout.

Le voyageur mange et boit copieusement, puis, félicitant l'aubergiste sur l'excellence de sa cuisine et les richesses de son bouteiller, il lui met dans la main une pièce de vingt sous.

— Voilà ! dit-il.

— Je ne sais si Mossieu a bien vu la pièce qu'il m'a donnée : ce n'est qu'un franc.

— Mais certainement. Je vous ai dit de m'en donner pour mon argent. C'est tout ce que j'ai.
— Ah ! mais... Mossieu !...

Et déjà l'aubergiste, furieux, s'apprête à flanquer son client à la porte, avec les honneurs qui lui sont dus et en le recommandant à la sollicitude de la police, quand, se ravisant soudain :

— Eh bien, Mossieu, vous savez, la farce est d'une honnêteté qui frise... oui, enfin, vous me comprenez... Mais c'est égal, je ne dis rien pour cette fois, à la condition que vous alliez chez l'aubergiste d'en face en faire autant.

Disant cela, l'aubergiste désigne l'enseigne toute voisine d'un concurrent.

— Hélas, cher Monsieur, je ne demanderais pas mieux que de vous être agréable, réplique le mystificateur, mais j'y suis allé déjà, et c'est lui qui, justement, m'a dit de venir chez vous.

¹ On confond quelquefois le nom du général Joseph-Marie Dessaix (1764-1834), avec Louis-Charles-Antoine Dessaix, le général de l'époque napoléonienne, tué à Marengo, en 1805.